PPCmetrics SA
Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research. www.ppcmetrics.ch

Petites et moyennes institutions de prévoyance

Propre caisse de pensions: aubaine ou fardeau?

Dans un contexte général qui ne manque pas de défis un certain nombre d'institutions de prévoyance (IP) généralement de petites ou moyennes tailles questionnent leur propre existence. Trois éléments principaux devraient être analysés dans le cadre de l'évaluation et de la recherche de la solution de prévoyance la plus adaptée.

EN BREF

Une analyse objective de l'ensemble des coûts et des bénéfices liés aux différentes solutions de prévoyance permet aux employeurs de choisir la solution la plus adaptée. Les coûts et les bénéfices ne sont pas uniquement monétaires.

Pascal Frei
CFA, Associé,
PPCmetrics AG

Marco Jost
Dr., expert en Caisses de Pension CSEP, Associé,
PPCmetrics AG

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent que, depuis 2011, la diminution du nombre d'IP s'est accélérée. L'environnement actuel explique en grande partie ce trend. D'autres IP disparaissent en raison d'un manque de relève au sein des conseils ou d'un désintérêt de l'employeur pour la prévoyance, renforcé parfois par une volonté d'externaliser toutes les activités n'ayant pas un lien direct avec le cœur de métier de l'entreprise.

Toutefois, il nous paraît important d'attirer l'attention des décideurs au sein de ces institutions sur les trois éléments principaux qui devraient être analysés dans le cadre de l'évaluation et de la recherche de la solution de prévoyance la plus adaptée. A savoir:

– Les risques à supporter
– L'organisation et la gouvernance de l'IP
– L'organisation des placements et la structure du portefeuille

La décision repose sur une analyse du type «coûts/bénéfices», mais où tant les coûts que les bénéfices ne sont pas uniquement monétaires.

Risques

Le premier critère de décision est lié aux types de risques que l'IP est prête à supporter et au montant de risque qu'elle peut raisonnablement supporter. Une fois ces éléments identifiés, il s'agira d'évaluer quelle solution de prévoyance permet d'atteindre au mieux et à moindre coût ses objectifs. Attention aux conclusions trop hâtives: souhaiter ou non supporter certains risques actuariels (décès, invalidité, longévité) ne permet pas d'identifier la solution optimale. En effet, une IP peut aujourd'hui réassurer ses risques actuariels à des conditions compétitives. L'élément clé a trait aux risques et chances liés à la structure de l'IP (proportion de rentiers, structure d'âge, croissance des effectifs). Pour une IP semi-autonome, ceux-ci se limitent clairement à l'effectif de la fondatrice. Par contre, dans une institution collective on trouvera, selon le modèle pratiqué, des solidarités importantes entre les sociétés affiliées. Par exemple, un taux de conversion trop élevé pourrait être financé par l'existence d'une marge sur les cotisations risques. Dans ce cas, les sociétés générant peu de nouvelles rentes subventionneront les autres. Une autre composante souvent sous-estimée est l'impact des décisions de l'organe suprême de la fondation collective. Par exemple, la fortune d'un collectif d'assurés actifs affilié à une fondation collective contenant des rentiers pourrait être imputée, afin de financer la baisse du taux technique et cela juste au moment où ce collectif souhaitait changer de solution de prévoyance. Les conditions d'affiliation et de résiliation offertes par les fondations collectives jouent donc également un rôle important.

Organisation et gouvernance

Parallèlement, il convient d'évaluer l'organisation actuelle et le temps à disposition des membres du Conseil, mais aussi leur degré d'engagement pour les questions de prévoyance et de placements. Des adaptations pourront y être apportés en clarifiant, par exemple, le

rôle et les responsabilités des membres du Conseil de fondation et en évaluant les coûts et les bénéfices liés à un éventuel soutien externe tel que le recours à une société de gestion administrative ou autre consultant.

Organisation des placements et structure du portefeuille

Cette seconde étape de l'analyse nécessite naturellement de se pencher sur l'organisation des placements et la structure du portefeuille. En effet, une grande partie des coûts mais également de la performance future dépendra de la qualité et de l'efficience du portefeuille. La taille du portefeuille pour autant qu'il soit supérieur à une vingtaine de millions n'est aujourd'hui plus un critère déterminant à la survie d'une IP semi-autonome, tant les solutions peu onéreuses se sont multipliées. Il est également important de structurer le portefeuille afin qu'il corresponde au degré d'implication souhaité par le Conseil, mais aussi à sa philosophie d'investissement. Un des éléments essentiels est le choix de travailler avec des mandats balancés (passifs ou actifs) ou avec des fonds spécialisés. Le recours à des solutions d'asset pooling pourra également être évalué. Simples et parfois peu contraignantes pour leurs participants, elles permettent aux IP de petites et moyennes tailles de disposer d'une gestion et de services liés aux investissements similaires de très grands investisseurs tout en maintenant les frais à des niveaux très compétitifs. L'expérience montre que les différents prestataires de services de gestion de portefeuilles jouent facilement le jeu et permettent aux IP des économies substantielles tout en offrant à de nombreuses petites et moyennes caisses de pensions la possibilité de rester maîtres de leur destin.

Une analyse objective de l'ensemble des coûts et des bénéfices liés aux différentes solutions de prévoyance permet aux employeurs de choisir, en toute transparence, la solution la plus adaptée et souvent d'envisager le statu quo avec conviction.

Critères de décision

Eléments clés	Questions
Risques	Degré d'autonomie optimal? Coûts de la réassurance vs. coûts de solutions collectives? Risques et chances liés à sa propre structure vs. ceux du collectif considéré? Risques émanant des libertés de l'organe suprême (réattribution de la fortune)?
Organisation	Degré d'implication du Conseil ou du Comité de placement dans la gestion de l'IP? Administrateur interne ou externe? Tâches et compétences de l'administrateur? Coûts vs. bénéfices des diverses solutions?
Placements	Efficience des placements (TER, performances et risques relatifs)? Vision claire et synthétique de l'ensemble des placements? Possibilité et souhaits de rejoindre ou former un pool financier? Degré d'indépendance et de flexibilité requis? Philosophie d'investissements?

Source: PPCmetrics

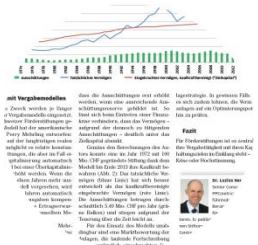

Publications

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.

Vidéos

Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.

Congrès

Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live !

Site Web

PPCmetrics AG
Investment & Actuarial Consulting, Controlling and Research.
En savoir plus